

DEMANDE D'ACCÈS AUX DOSSIERS ARCHIVES

OBLIGATION DE COLLABORER AVEC LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)
DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES CRIMINOLOGUES DU QUÉBEC (OPCQ)

Bonjour,

Le criminologue dont le nom apparaît ci-dessous a été sélectionné dans le cadre d'une inspection professionnelle par l'OPCQ. À cet effet, le criminologue aura besoin d'obtenir les trois dossiers professionnels identifiés à la page suivante.

Ces dossiers peuvent nous être envoyés **idéalement en format électronique avec un code d'accès confidentiel**, et ce, uniquement à l'intention du secrétariat du Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'OPCQ.

Il est **également possible** d'envoyer ces documents en **format papier, et ce, par courrier recommandé**. Les dossiers devront être envoyés à l'OPCQ, au 1100, boul. Crémazie Est, bureau 610, Montréal (Québec) H2P 2X2.

Veuillez noter que vous devez inclure les évaluations, les plans d'intervention, les notes de suivi et les formulaires de consentement à recevoir de l'aide ou autres, ainsi que les formulaires de consentement à transmettre de l'information à un tiers, dûment complétés par le criminologue.

Nous tenons à souligner que cette demande d'accès aux dossiers est conforme aux articles 112 et 192 du *Code des professions*, ainsi qu'au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*. Cette demande d'accès ne s'inscrit donc pas dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Par conséquent, le *Règlement sur les frais éligibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* prévu à la *Loi sur l'accès* ne saurait s'appliquer dans le cadre d'une inspection professionnelle. Afin de préserver la confidentialité des dossiers clients et de limiter la responsabilité des professionnels et des établissements, l'Ordre **recommande fortement de caviarder les données nominatives**.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter au 514-437-6727 ou sur notre ligne sans frais au 844-437-6727.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Le secrétariat du comité d'inspection professionnelle de l'OPCQ

Si votre politique ou votre procédure est de transmettre vous-même les dossiers à nos bureaux, en plus de les remettre au professionnel concerné, cela implique que vous êtes responsable des **frais postaux et de reproduction**.

Prénom : Nom de famille :

Numéro de permis :

Dossier 1 : N° de dossier : Nom de l'utilisateur :

Dossier 2 : N° de dossier : Nom de l'utilisateur :

Dossier 3 : N° de dossier : Nom de l'utilisateur :

Signature du membre : Date :

Veillez expédier les documents à l'adresse indiquée ci-dessous par le membre :

.....
.....
.....

OU À :

OPCQ - INSPECTION PROFESSIONNELLE
1100, boulevard Crémazie Est, bureau 610,
Montréal (Québec) H2P 2X2